



**MAIRIE DE NANTERRE**

Direction des affaires juridiques, des assemblées,  
et de la commande publique

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 20 OCT. 2023

et publication ou notification le : 20 OCT. 2023

**AR2023-96**

**Objet : délégation de signature accordée à Monsieur Sahel ESSOULAH**

**LE MAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-30, L 2122-32, R 2122-8 et R 2122-10

**Considérant** que pour permettre une bonne administration communale, il convient de déléguer à Monsieur Sahel ESSOULAH, fonctionnaire titulaire de la commune, les fonctions exercées par le Maire en tant qu'officier d'état civil et les fonctions exercées par le Maire en matière de certification matérielle et conforme des pièces et documents, de signature des attestations de recensement et de légalisation de signature.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Sous le contrôle et la responsabilité du maire, délégation de signature est donnée à Monsieur Sahel ESSOULAH, fonctionnaire titulaire de la commune, pour remplir les fonctions exercées par le maire en tant d'officier d'état civil, sauf celles prévues par l'article 75 du code civil.

**ARTICLE 2 :** Sous le contrôle et la responsabilité du Maire et en cas d'empêchement ou d'absence des adjoints, délégation de signature est donnée à Monsieur Sahel ESSOULAH, pour remplir les fonctions exercées par le Maire en matière de certification matérielle et conforme des pièces et documents, de signature des attestations de recensement et de légalisation de signature.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera remise à Monsieur le Préfet des Hauts de Seine, au Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de NANTERRE et remise à l'intéressée.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Nanterre, le 20 octobre 2023



**Le Maire de Nanterre**

**Raphaël ADAM**